



SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

Commission Locale de l'Eau

## - RAPPORT ANNUEL 2002 -

- ◆ Les réunions
- ◆ Les études
- ◆ La communication
- ◆ Le budget

*L'arrêté interpréfectoral du 27 janvier 1999 a fixé le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Huisne (SAGE)*

*La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du SAGE a été constituée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1999 et modifiée par les arrêtés du 6 décembre 1999, du 24 mai 2000, du 24 septembre 2001 et du 17 octobre 2001.*

---

## Les réunions

➤ **La Commission Locale de l'Eau**

Faute de grande décision à prendre, aucune réunion plénière de la CLE ne s'est tenue.

➤ **Le Bureau de la CLE**

Le bureau de la CLE s'est réuni à trois reprises.

- Le 1<sup>er</sup> juillet 2002 : lancement de l'étude d'état des lieux.
- Le 02 octobre 2002 : état d'avancement de l'étude d'état des lieux et analyse du dossier de création d'une nouvelle station d'épuration à Nogent-le-Rotrou et du recyclage agricole des boues de cette station.
- Le 19 décembre 2002 : présentation du rapport d'étape de l'étude d'état des lieux.

➤ **Commissions thématiques**

Seule la Commission Lutte contre les inondations a eu à se réunir.

Le 2 octobre, elle a décidé de soutenir le projet de création de levées transversales entre Nogent-le-Rotrou et Montfort-le-Gesnois. Ce projet avait été présenté par le Conseil Général de la Sarthe et sera pris en charge par le Syndicat Mixte des Protections Eloignées, créé en juin 2002.

---

## Les études

Le 15 mai 2002, la commission d'appel d'offre de l'Institution du bassin de l'Huisne retient le groupement Asconit Consultants – BCEOM afin de réaliser l'étude d'**état des lieux des milieux et des usages et la détermination des manques**. Le montant de la prestation retenue est de 75 101,12 €.

L'étude a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et doit s'achever au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2003. Elle a pour objectifs de mener une expertise globale et critique des connaissances en dressant un tableau de l'état de la ressource en eau, du milieu aquatique et en recensant les différents usages de l'eau. Elle doit par ailleurs déterminer ou confirmer des manques, qui devront, si jugés nécessaires, être étudiés ou approfondis.

Les produits de cette étude seront :

- Un rapport d'étude accompagné d'un atlas au format A3 ;
- Une base de données documentaire ;
- Une base de données contacts ;
- Une base de données géographiques (SIG) ;
- Un site internet.

---

## La communication

En 2002, un certain nombre d'actions de sensibilisation et de communication ont été menées.

- Deux numéros de La Lettre du SAGE ont été édités et diffusés auprès :
  - Des membres de la CLE ;
  - Des membres des commissions thématiques ;
  - Des membres de l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Huisne ;
  - Des 187 communes du bassin de l'Huisne ;
  - Des partenaires financiers et techniques.

En février 2002, le n°2 a été édité en 3 000 exemplaires.

En décembre 2002, le n°3 a été édité en 2 500 exemplaires.

La maquette et la rédaction sont assurées par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne.

- Identification du véhicule de service de l'Institution du bassin de l'Huisne aux couleurs du SAGE (adhésifs).
- Sensibilisation auprès du milieu scolaire.
- Parution d'articles dans la presse locale.
- Mise en place d'un site Internet dédié au SAGE du bassin de l'Huisne, dans le cadre de l'étude d'état des lieux des milieux et des usages.

---

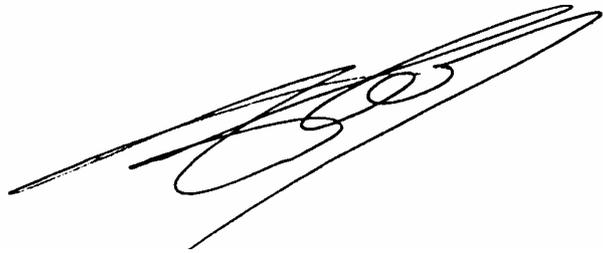
## Le budget

Par délibérations successives des Conseils Généraux de l'Orne, de l'Eure et Loir et de la Sarthe (fin de l'année 2000) a été créée l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne. Cette dernière assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE.

Les partenaires financiers de l'Institution du Bassin de l'Huisne sont :

- Le Conseil Général de l'Orne ;
- Le Conseil Général de la Sarthe ;
- Le Conseil Général de l'Eure et Loir ;
- Le Conseil Régional de Basse-Normandie ;
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- La DIREN de Basse-Normandie.

- Les dépenses d'**investissement** pour l'année 2002 s'élèvent à **6 585,59 €**.
- Les dépenses de **fonctionnement** pour l'année 2002 s'élèvent à **101 548,55 €**, dont :
  - Etude : 37 170,15 €
  - Communication : 1 490,72 €
  - Fonctionnement général : 62 887,68 €
- Les recettes de fonctionnement pour l'année 2002 s'élèvent à **128 790,13 €**, dont :
  - Etude : 48 521,36 €
  - Fonctionnement : 80 268,77 €



**Jean-Pierre GERONDEAU**

*Président de la Commission Locale de l'Eau*